

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de la construction et de l'immobilier souhaitant élargir leurs compétences

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents cadres juridiques de la propriété immobilière
- Discerner les rôles et droits des parties au litige

**PROGRAMME**

- Définition de la propriété privée (exclusif et ses limites (démembrement)
- Les modes transmission de la propriété immobilière (vente, VEFA, vente à terme, succession...)
- Les obligations particulières de la vente (vices cachés, livraison conforme, dol...)
- Les locations (baux commerciaux, baux habitation, baux professionnels)
- La copropriété (ordre public et parties communes/privatives)
- Les relations avec le voisinage (troubles anormaux de voisinage et servitudes)

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle



